

# INDEX Égalité Femmes / Hommes 2024

Cet index est conçu pour faire progresser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Il permet de mesurer les efforts réalisés ou à faire sur quatre critères.



**33/40**

Écart de rémunération  
entre les hommes  
et les femmes

**35/35**

Écart de taux  
d'augmentations  
individuelles pour  
les entreprises entre  
50 et 250 salariés



**15/15**

Pourcentage de salariés ayant  
bénéficié d'une augmentation  
dans l'année suivant leur  
retour de congé maternité



**5/10**

Nombre de salariés  
du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus  
hautes rémunérations



Total  
**88/100**

Le groupe **maintient ses efforts** pour mener une **politique d'égalité professionnelle** entre ses collaborateurs.



SAS au capital de 627 960 €  
RCS Paris 444 771 083



GSMC - SAS au capital de 251 080,20 €  
RCS Paris 484 722 004